



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Ville de Commequiers

PREAMBULE.....	3
I.CONTEXTE GENERAL DE L’ELABORATION DU BUDGET 2024.....	3
1) Le contexte économique.....	3
2) Les mesures relatives à la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 et à la loi de finances 2024.....	5
II. LA RETROSPECTIVE 2023.....	6
1)Les recettes de fonctionnement de la commune.....	6
a.La fiscalité directe	6
b.Les dotations, subventions et participations.....	6
2)Les dépenses de fonctionnement de la commune.....	7
a.Les charges à caractère général.....	7
b.Les charges de personnel.....	8
c.Les autres charges de gestion courante.....	9
d.Les charges financières.....	9
e.Les charges exceptionnelles.....	9
f.Les amortissements.....	9
3)L’endettement de la commune.....	9
4)La Capacité d’Autofinancement de la commune.....	11
5)Le budget annexe « Commerce et cabinet médical ».....	12
6)Les investissements de la commune.....	13
a.Les dépenses.....	13
b.Les recettes.....	14
III.LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2024.....	14
1)Le budget de fonctionnement.....	14
a.Les recettes.....	15
b.Les dépenses.....	16
2)Le budget d’investissement.....	17
a.Les dépenses.....	17
b.Les recettes.....	18

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi « NOTRe ») a modifié les articles L 2312-1, L 3312-1, L 5211-36 du code général des collectivités territoriales en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion, de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

Il donne lieu à un Débat d'Orientations Budgétaires, lequel permet également d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la commune, en tenant compte des projets ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Le Budget Primitif 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population Commequiéroise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2024, ainsi que la situation financière locale.

I. CONTEXTE GENERAL DE L'ELABORATION DU BUDGET 2024

1) Le contexte économique

En 2023, l'économie mondiale a affiché une croissance modérée, liée notamment à un contexte incertain avec les conflits en Ukraine, au Moyen-Orient, des taux d'inflation toujours élevés ou encore des tensions fortes sur les marchés de l'énergie et des matières premières.

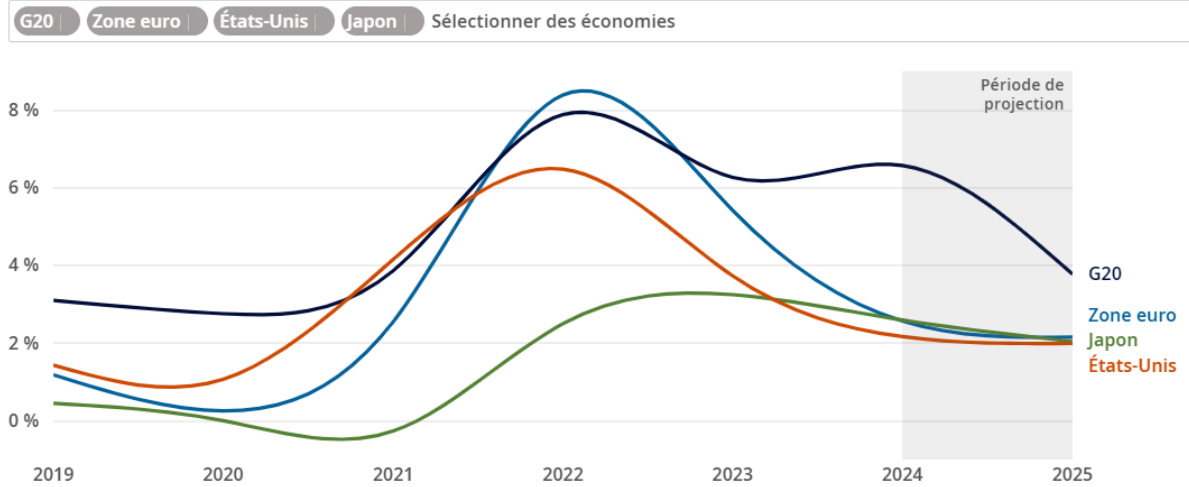
Si le prix de l'énergie a commencé à s'atténuer, la croissance mondiale restera modérée en 2024.

Suivant l'évolution du contexte international et en particulier des conflits actuels, l'inflation globale devrait continuer de reculer avec un pouvoir d'achat pour les ménages en France qui devrait progresser.

Dans un contexte inflationniste et alors qu'ils étaient historiquement bas, l'année 2023 aura été marquée par une forte augmentation des taux d'intérêts puisque la BCE a augmentée à 10 reprises son taux directeur. Depuis la dernière hausse en 2023, la BCE a choisi de faire une pause en fin d'année en n'augmentant pas le taux directeur. L'année 2024 devrait donc constater une stabilisation voire une très légère baisse des taux d'intérêt.

Inflation globale

Glissement annuel, en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, février 2024

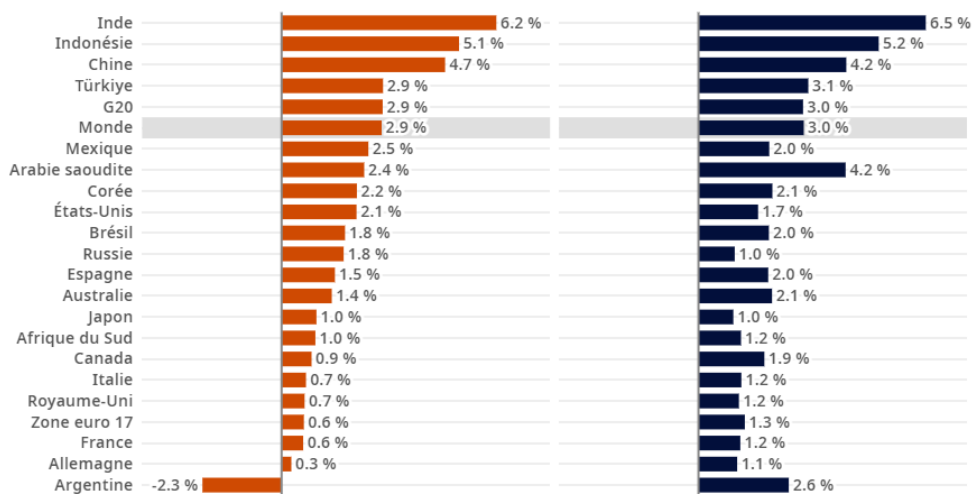


Après une croissance du PIB de 0,9% en 2023, l'OCDE se montre plus pessimiste pour la zone Euro en abaissant ses prévisions pour la France à 0,6 % en 2024 et à 1,2% en 2025.

En 2024, le gouvernement français devra probablement revoir à la baisse son estimation nationale de croissance estimée à 1,4%. En effet, si la baisse prévue de l'inflation et le regain de pouvoir d'achat des ménages devaient avoir lieu, la reprise économique ne sera vraisemblablement pas aussi dynamique qu'escomptée.

Projections de croissance du PIB réel pour 2024 et 2025

Glissement annuel en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, février 2024



Par ailleurs, les comptes publics de l'Etat français restent dégradés avec un niveau de dette publique à hauteur de 4,4% du PIB (après 4,9% en 2023). Il est rappelé la trajectoire de diminution de la dette publique en dessous des 3% du PIB d'ici à 2027.

2) Les mesures relatives à la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 et à la loi de finances 2024

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) a été publiée le 19 décembre 2023. Elle définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et fixe :

- Les plafonds de crédits des missions du budget de l'État pour trois ans
- Un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales moins rapide que l'inflation
- Des objectifs de dépenses dans la sphère sanitaire et sociale

La LPFP définit plusieurs outils de gouvernance qui lui permettent d'analyser la qualité de la dépense, d'assurer une meilleure gestion des finances publiques et de verdir les dépenses de l'Etat.

Pour les collectivités, les principales mesures de la loi de finances 2024 portent sur :

- **Une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** qui augmente de 320 millions d'euros, avec un fléchage essentiellement sur la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- **Une revalorisation des bases fiscales à hauteur de 3,9%** en 2024. Pour rappel, une revalorisation avait eu lieu en 2023 avec un élargissement des bases à 7,1%.
- **Le renforcement du dispositif du Fonds Vert** portée à 2,5 milliards d'euros en 2024. Une partie sera notamment affectée aux Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).
- **L'augmentation du FCTVA** : cette évolution s'explique notamment par l'élargissement de l'assiette du Fonds de Compensation de la TVA. En effet, les dépenses d'aménagement des terrains qui avaient été exclues en 2021 redeviennent éligibles. Cette disposition a pour objectif de permettre de soutenir les opérations d'aménagement d'espaces verts et naturels.
- **L'obligation d'instaurer un budget vert** pour toutes les collectivités locales de plus de 3 500 habitants. Cela se traduira par une annexe au compte administratif permettant d'évaluer l'impact du budget pour la transition écologique à compter de 2024.

II. LA RETROSPECTIVE 2023

1) Les recettes de fonctionnement de la commune

		CA 2022	Réalisé 2023	Inscrit BP 2023
013	Atténuation de charges	20 008,05	53 511,80	23 300,00
70	Produits des services, domaine et ventes	397 466,54	481 385,63	420 800,00
73	Impôts et taxes	1 505 102,00	1 587 900,08	1 550 422,00
74	Dotations, subventions, participations	729 152,14	804 596,05	752 790,00
75	Autres produits de gestion courante	16 436,51	18 182,42	16 700,00
76	Produits financiers	2,13	2,96	0,00
77	Produits exceptionnels	347,60	6 857,00	0,00
	Total recettes réelles de fonctionnement	2 668 514,97	2 952 435,94	2 764 012,00
	Opérations d'ordre	10 166,00	47 809,48	30 000,00
042	Total opérations d'ordre	10 166,00	47 809,48	30 000,00
	Total recettes de fonctionnement	2 678 680,97	3 000 245,42	2 794 012,00

Les recettes réelles de la commune s'élèvent à 2 952 435,94 €, en hausse par rapport à ce qui était inscrit au BP 2023 (+ 188 423,94 € soit +6,8%).

Cette progression est confortée par rapport à 2022 avec + 10,6% de recettes.

En considérant les opérations d'ordre, cette évolution représente + 7,38% en 2023.

Sur le volet enfance-jeunesse, les recettes périscolaires ont connu une hausse de + 12 983 € et la refacturation faite au CIAS de la communauté d'agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est de + 49 430,93 €.

a. La fiscalité directe

Conforme aux prévisions, la fiscalité est stable pour les impôts directs locaux (1 237 469 €) et la taxe sur les pylônes électriques (42 000 €).

Il convient également de rappeler l'augmentation des bases fiscales en 2023 de 7,1%.

A noter par ailleurs une dynamique importante liée aux droits de mutation avec une augmentation de 27 861,76 €, soit +29,3%.

La Dotation de Solidarité Communautaire est également plus élevée que prévu, avec 41 000 € de perçus sur les 30 000 € inscrits au BP 2023.

b. Les Dotations, subventions et participations

L'augmentation liée aux aides perçues au titre de la CAF (+ 33 737 €) sont à relativiser, une partie importante des recettes ayant glissé entre 2022 et 2023.

Les autres dotations et participations sont conformes aux prévisions 2023.

2) Les dépenses de fonctionnement de la commune

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2023 à 2 334 570,92 €.

Grâce à une maîtrise des dépenses, le ratio de rigidité des charges structurelles (rapport entre les charges de personnel, les contributions obligatoires, les charges financières sur les produits réels) est inférieur à 50%, avec 48,98%.

Le fonds de roulement (indice permettant de compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses) est très correct en 2023, avec 224 jours de fonds de roulement (seuil minimum : 60 jours).

		CA 2022	Réalisé 2023	Inscrit BP 2023
011	Charges à caractère général	586 807,59	701 442,18	925 692,00
012	Charges de personnel	1 197 051,84	1 309 105,89	1 369 000,00
014	Atténuations de produits	2 083,00	11 761,00	12 920,00
65	Autres charges de gestion courante	286 766,32	251 081,80	265 600,00
66	Charges financières	77 383,52	61 180,05	73 800,00
67	Charges exceptionnelles	5 354,66	0,00	70 000,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	2 155 446,93	2 334 570,92	2 717 012,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 557,29	99 200,13	77 000
	Total opérations d'ordre	78 557,29	99 200,13	77 000
	Total dépenses de fonctionnement	2 234 004,22	2 433 771,05	2 794 012,00

a. Les charges à caractère général

Nous constatons une augmentation de 19,53 % des charges à caractère général.

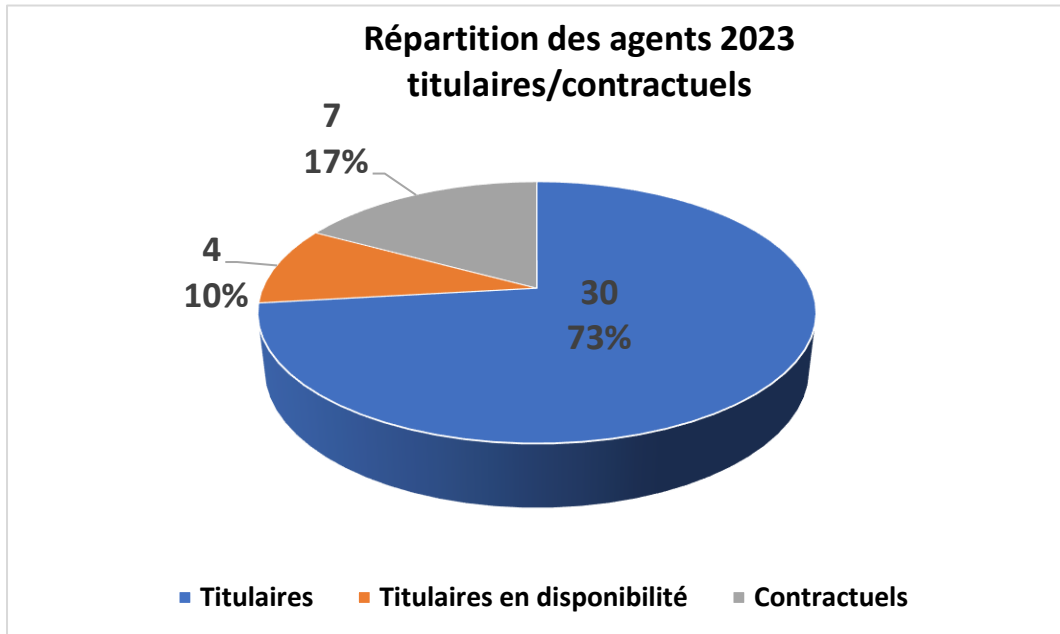
Plusieurs éléments justifient cette évolution :

- Une augmentation des dépenses à l'article 611 liée à l'évolution des contrats d'entretien du linge professionnel et d'entretien d'une partie des espaces extérieurs de la commune confiée à la société de réinsertion Asfodel. Aussi, une vigilance sera à avoir afin que cette ligne comptable soit maîtrisée.
- Malgré la mise en place du bouclier tarifaire, les consommations d'électricité et de chauffage ont augmenté de 40% par rapport à 2022, représentant plus de 41 000 €, soit 144 850 €.
- Une évolution de +102% des cotisations d'assurance entre 2022 et 2023. Le renouvellement des marchés d'assurance au 1^{er} janvier 2024 augmentera de nouveau sur le budget 2024, la commune subissant des coûts assurantiels très élevés.
- La prise en charge de coûts d'abonnements à Microsoft et des frais de réparations importants sur des matériels roulants au service technique.
- L'intégration de frais d'abonnements à la fibre noire et la gestion du service de la paie déléguée au Centre de Gestion de la Vendée.

De manière générale, le chapitre 011 est marqué par l'inflation de 2023. En 2024, l'inflation est estimée au niveau national à 2,6%.

b. Les charges de personnel

En 2023, la masse salariale se décompose comme suit :



A noter que la collectivité est composée en très grande majorité d'agents titulaires ce qui représente une réelle garantie de sécurité de l'emploi. Le recours au personnel contractuel concerne principalement le service enfance-jeunesse afin de s'adapter aux besoins du service en termes d'accueil des enfants sur les temps périscolaires, des mercredis et des vacances scolaires.

Année 2023	
Personnel titulaire	1 032 843,95 €
Personnel contractuel	201 446,56 €
Autres dépenses	74 815,38 €
Total dépenses de personnel	1 309 105,89 €

En 2023, le chapitre 012 représente 56,07% des dépenses réelles de fonctionnement et 53,79 % des dépenses totales de fonctionnement, soit 1 309 105,89 €.

L'exécution de ce chapitre s'explique principalement par :

- L'augmentation du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023, impactant le budget de 9 500 € et qui aura également des répercussions en année pleine en 2024.
- Le versement d'un capital suite au décès d'un agent, pour un montant de 31 079,17 € qui se neutralise en recettes de fonctionnement à l'article 6479.
- La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle n'a pu être versée afin de conserver la maîtrise de la masse salariale.

c. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion regroupent les subventions (associations, CCAS), les indemnités des élus etc.

- Les indemnités des élus ont été prévues pour 100 000 €, avec un réalisé à hauteur de 95 898,90 € au BP 2023.
- La subvention au CCAS est stable avec 22 000 €.
- Le versement des subventions aux associations en 2023 est de 37 378,51 €.
- Les subventions à l'école privée sous contrat d'association se sont élevées à 74 883,40 €.

d. Les charges financières

Un montant de 73 000 € avait été inscrit, en prévision du prêt pour la restructuration et l'extension du complexe sportif. Le prêt ayant été contracté en fin d'année, les charges financières ont été limitées avec 62 130,82 € réalisés au BP 2023.

e. Les charges exceptionnelles

Le montant inscrit au budget annexe « Commerces » pour 70 000 € pour combler le déficit n'a pas été versé. La réduction de ce déficit sera initiée en 2024.

f. Les amortissements

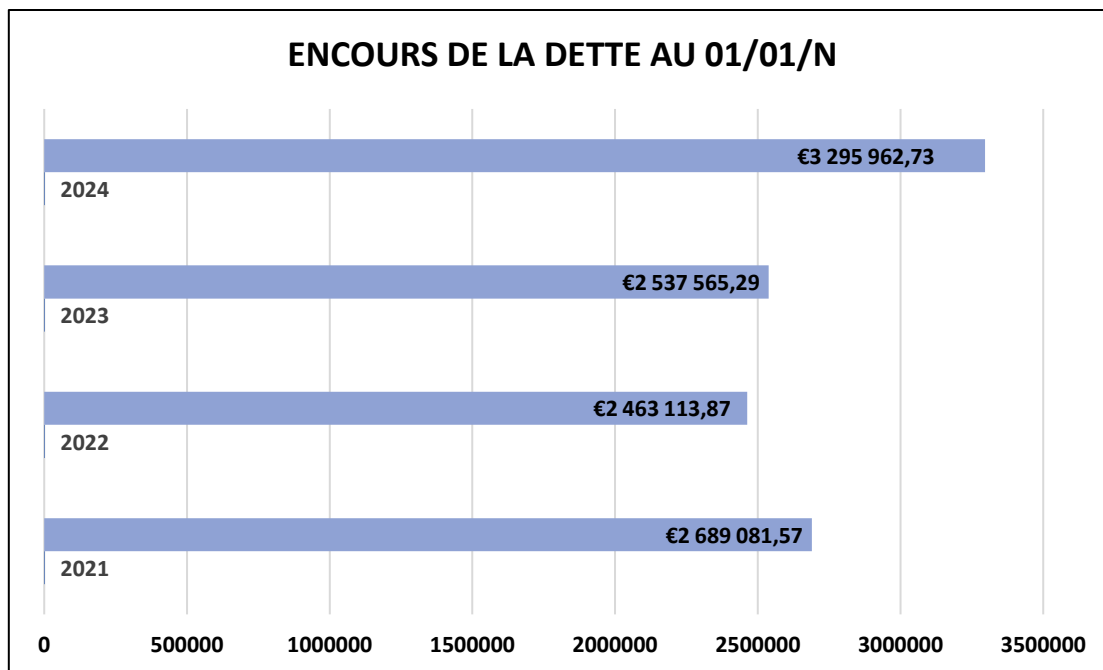
La dotation aux amortissements s'élève à 74 587,73 € en 2023. Ces derniers résultent d'une augmentation progressive de notre état de l'actif et devraient se stabiliser en 2024.

3) L'endettement de la commune

Pour l'exercice 2024, la commune disposera d'un encours de dette au 1^{er} janvier 2024 de 3 295 962,73 €.

Grâce à une Capacité d'Autofinancement Brute (CAF) de 617 685,02€ en 2023, le ratio de désendettement est maîtrisé, avec 5,33 ans.

La mobilisation du prêt de 1 020 000 € contracté afin de financer les travaux du complexe sportif vient alourdir la dette de la commune. Le ratio d'endettement (charge de la dette/recettes réelles de fonctionnement) de celle-ci s'élève donc à 1,11. La municipalité devra maintenir un niveau de recettes dynamique tout en réduisant progressivement sa dette.



Les charges financières ont représenté en 2023 2,62% des dépenses réelles de la commune.

Année	2021	2022	2023	2024
Capital de départ au 01/01/N	2 689 081,57 €	2 463 113,87 €	2 537 565,29 €	3 295 962,73 €
Intérêt de la dette au 31/12/N	69 757,34 €	63 198,70 €	62 130,82 €	70 486,37
Capital remboursé au 31/12/ N	225 967,70 €	225 548,58 €	261 602,56 €	312 748,02 €
Annuité	295 725,04 €	288 747,28 €	323 733,38 €	383 234,39 €

Echéances des emprunts en cours

Emprunts	Capital emprunté et motifs	Date de souscription et durée	Date d'échéance
Crédit agricole Atlantique Vendée	250 000, 00 € - Financement divers investissement 2014-2015	23/03/2015 20 ans	27/05/2035
Crédit agricole Atlantique Vendée	1 320 000,00 € - Restructuration et extension du complexe sportif	03/06/2022 15 ans	10/12/2037
Caisse des dépôts et consignation	500 000,00 € - Voirie et voies annexes	08/12/2011 15 ans	01/01/2027
Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire	700 000,00 € - extension école publique-crétation restaurant scolaire-rénovation salle communale	12/09/2016 20 ans	15/11/2036
La Nef	599 519,50 € - Salle polyvalente	03/06/2020 11,75 ans	01/03/2032
Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire	1 400 000,00 € - Aménagement de la RD 754 et remboursement anticipé de 3 prêts	11/04/2017 15 ans	15/05/2032

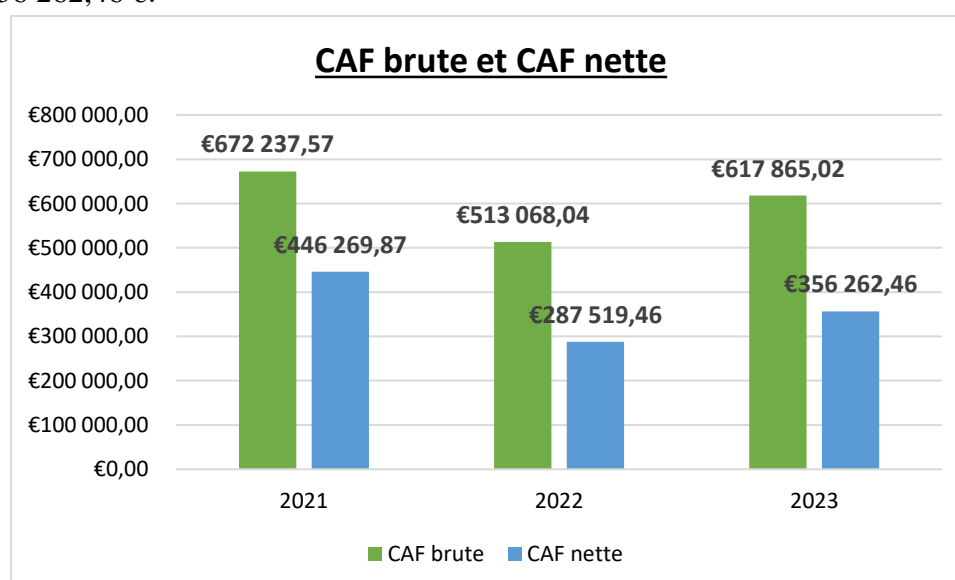
4) La Capacité d'Autofinancement de la commune

La CAF brute de la commune correspond à l'excédent de fonctionnement sur un exercice, résultant de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle sert à financer le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641) et à auto-financer les investissements.

La CAF nette est quant à elle calculée depuis la CAF brute de laquelle est retirée le remboursement de la dette.

En 2023, la CAF brute et la CAF nette se sont améliorées avec une capacité d'autofinancement nette de 356 262,46 €.



5) Le budget annexe « Commerce et cabinet médical »

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Prévisionnel	Réalisé
002	Déficit de fonctionnement	58 905,96	58 905,96
011	Charges à caractère général	7 324,13	5 014,29
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00
66	Charges financières	2 200,00	1 963,37
	Total dépenses réelles de fonctionnement	68 440,09	65 883,62
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 000,00	17 902,21
	Total opérations d'ordre	18 000,00	17 902,21
	Total dépenses de fonctionnement	86 440,09	83 785,83

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Prévisionnel	Réalisé 2023
74	Dotations, subventions et participations	69140,09	0,00
75	Autres produits de gestion courante	15 900,00	17 485,46
	Total recettes réelles de fonctionnement	85 040,09	17 485,46
	Opérations d'ordre	1 400,00	1 333,00
042	Total opérations d'ordre	1 400,00	1 333,00
	Total recettes de fonctionnement	86 440,09	18 818,46

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévisionnel	Réalisé
13	Subventions d'investissement	52 770,43	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 700,00	7 364,39
	Total dépenses réelles d'investissement	60 470,43	7 364,39
040	Opérations d'ordre	1 400,00	1 333,00
	Total opérations d'ordre	1 400,00	1 333,00
	Total dépenses d'investissement	61 870,43	8 697,39

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévisionnel	Réalisé
001	Excédent d'investissement reporté	43 870,43	43 870,43
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 075,00
	Total recettes réelles d'investissement	43 870,43	44 945,43
040	Opérations d'ordre	18 000,00	17 902,21
	Total opérations d'ordre	18 000,00	17 902,21
	Total recettes d'investissement	61 870,43	62 847,64

La section de fonctionnement présente un déficit 2023 de 6 061,41 € qui s'ajoute à un déficit de fonctionnement antérieur de 58 905,96 €.

Cela s'explique par l'amortissement du cabinet médical des Dr Béné qui est élevé.

A l'inverse, la section d'investissement présente un excédent cumulé de 54 150,25 €, grâce aux amortissements et à un excédent antérieur de 43 870,43€.

En 2024, il conviendra de commencer à combler le déficit de fonctionnement.

A cet effet, une réflexion est en cours afin de céder l'actuel cabinet médical une fois qu'il sera libéré des bailleurs actuels.

Par ailleurs, le niveau de recettes sera un peu moins important qu'en 2023 afin d'anticiper la perte de loyers sur le cabinet médical dans le courant du second semestre 2024.

Le budget 2024 tiendra compte de ces paramètres.

6) Les investissements de la commune

a. *Les dépenses*

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Inscrit BP	Réalisé 2023
15	MATERIEL	118 718, 21	84 659,92
25	EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 374 963,53 €	1 075 642,66
26	VOIRIE ET RESEAUX	1 237 467,07 €	537 705,63
29	BATIMENTS COMMUNAUX	221 742,68 €	84 970,65
36	RESERVES FONCIERES	371 500,00 €	256 925,57
16	Emprunts et dettes assimilées	293 000,00 €	261 787,56
	Total dépenses réelles d'investissement	3 617 391,49	2 301 691,99
040	Opérations d'ordre	30 000,00	47 809,48
	Total opérations d'ordre	30 000,00	47 809,48
	Total dépenses d'investissement	3 647 391,49	2 349 501,47

En 2023, les principales dépenses ont été les suivantes :

- Restructuration et extension du complexe sportif : 1 075 642,66 €
- Achat d'un tracteur et d'un véhicule de service : 36 900,00 €
- Travaux de voirie : 116 622,00 €
(Chemin des Pins, La Brigassière, aménagement de sécurité Route de Saint-Paul)
- Travaux de réseaux de desserte de lotissement : 100 585,00 €
- Suite des travaux de VRD 2022 : 288 330,00 €
- Travaux annexe de la mairie et salle de musique : 72 341,00 €
- Réserves foncières (dont l'achat du terrain Bourcereau) : 256 925,57 €

La commune a par ailleurs mis en restes à réaliser un montant à hauteur de 428 154,38 €.

b. Les recettes

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Inscrit BP	Réalisé 2023
001	Excédent d'investissement reporté	780 722,99	780 722,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	724 676,75	795 166,15
13	Subventions d'investissement	727 333,33	500 806,65
16	Emprunts et dettes assimilées	1 217 658,42	1 020 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5,00
024	Produits de cessions	120 000,00	0,00
	Total recettes réelles d'investissement	3 570 391,49	3 096 700,79
040	Opération d'ordre entre sections	77 000,00	99 200,13
	Total opérations d'ordre	77 000,00	99 200,13
	Total recettes d'investissement	3 647 391,49	3 195 900,92

En 2023 la commune a pu bénéficier d'un excédent d'investissement encore très confortable, représentant 780 722,99 €.

Avec 96 902,57 €, les recettes liées à la taxe d'aménagement ont contribué à ce que la section d'investissement dégage un excédent sur l'année, lequel s'élève à 66 902,57 €.

Avec la fin des travaux du boulodrome et la reprise du chantier du complexe sportif, les subventions liées à ce projet ont pu être demandées, permettant à la municipalité de toucher 399 971,20 €.

La commune a également sollicité et perçu des recettes au titre du fonds de concours via la communauté d'agglomération du Pays de Saint Gilles pour 80 655,80 €.

A noter que des restes à réaliser ont été placés en recettes à hauteur de 80 790,62 €.

III. LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2024

1) Le budget de fonctionnement

La stratégie budgétaire pour l'année 2024 a été guidée par une politique d'évaluation des recettes a minima et une estimation des dépenses très prudente.

A noter que cette année, la commune affectera une recette d'excédent cumulé en fonctionnement de 566 474,37 € qui devra être équilibrée en dépenses de fonctionnement.

a. Les recettes

		Inscrit BP 2023	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024
013	Atténuation de charges	23 300,00	53 511,80	10000,00
70	Produits des services, domaine et ventes	420 800,00	481 385,63	443100,00
73	Impôts et taxes	1 550 422,00	1 587 900,08	1595000,00
74	Dotations, subventions, participations	752 790,00	804 596,05	786500,00
75	Autres produits de gestion courante	16 700,00	18 182,42	14676,05
76	Produits financiers	0,00	2,96	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	6 857,00	0,00
	Total recettes réelles de fonctionnement	2 764 012,00	2 952 435,94	2849276,05
042	Opérations d'ordre	30 000,00	47 809,48	20000,00
	Total opérations d'ordre	30 000,00	47 809,48	20000,00
001	Excédent de fonctionnement cumulé			566 474,37
	Total recettes de fonctionnement	2 794 012,00	3 000 245,42	3 435 750,42

Sur le chapitre 70, la commune prévoit en 2024 une augmentation de ses recettes par rapport au prévisionnel 2023 à hauteur de 5,29% minimum.

Par ailleurs, à compter de cette année, les produits liés à la vente des concessions de cimetière intégreront ce chapitre.

Prévu par la loi de finances 2024, les bases fiscales sont augmentées de 3,9%, portant les recettes fiscales prévisionnelles à 1 287 000 €. Toutefois, au regard de l'augmentation générale des charges portées par la commune pour maintenir une qualité de service public et entretenir ses équipements et ses espaces à un niveau qualitatif pour la population, une réflexion sera à mener en 2024 afin de réévaluer les taux de la fiscalité.

L'attribution de compensation (132 000 €) et la dotation de solidarité communautaire devraient rester stables (38 000 €).

Bien que les recettes liées aux droits de mutation se sont révélées très dynamiques en 2023 avec plus de 122 000 €, son évaluation reste délicate. Aussi, par prudence, l'estimation est portée à 95 000 € en 2024.

Dans l'attente de la parution des dotations d'Etat, celles-ci sont pour l'heure maintenues sur les mêmes montants que ceux perçus en 2023.

L'Etat a cependant annoncé une augmentation de l'enveloppe des dotations, surtout fléchées sur les dotations de solidarité et de péréquation.

Enfin, une recette de 566 474,37 € résultant de l'excédent de fonctionnement cumulé réalisé en 2023 vient modifier favorablement à compter de 2024 la structure de la section de fonctionnement.

b. Les dépenses

		Inscrit BP 2023	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024
011	Charges à caractère général	925 692,00	701 442,18	1 087 900,00
012	Charges de personnel	1 369 000,00	1 309 105,89	1 458 680,00
014	Atténuations de produits	12 920,00	11 761,00	10 000,00
65	Autres charges de gestion courante	265 600,00	251 081,80	420 300,00
66	Charges financières	73 800,00	61 180,05	70 170,42
67	Charges exceptionnelles	70 000,00	0,00	18 690,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	2 717 012,00	2 334 570,92	3 065 740,42
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	77 000	99 200,13	70 000,00
023	Virement section Fonctionnement vers Investissement			300 000,00
	Total opérations d'ordre	77 000	99 200,13	370 000,00
	Total dépenses de fonctionnement	2 794 012,00	2 433 771,05	3 435 740,42

Les dépenses de fonctionnement seront encore marquées par l'évolution de l'inflation en 2024.

Les charges à caractère général (011) prennent en compte une hausse du prix de gaz estimée à 24%.

Parmi les éléments à souligner sur ce chapitre, sont à prendre en considération :

- L'intégration des contrats d'assurance pour un montant de plus de 27 000 €
- Le travail d'étude et de formation des agents dans le cadre de la démarche de gestion des espaces différenciés sur la commune avec Terra Aménité
- Un accompagnement des agents dans le recyclage de leurs habilitations ou dans des habilitations initiales ainsi que l'utilisation de comptes de formation
- La facturation par le service urbanisme de la communauté d'agglomération du Pays de Saint Gilles des frais d'actes d'urbanisme (près de 15 000€).

Le prévisionnel des charges de personnel (012) évolue de 6,55% par rapport aux crédits inscrits en 2023. Il s'explique de la manière suivante :

- La prise en compte en année pleine de l'augmentation du SMIC, de la valeur du point d'indice (depuis le 1^{er} juillet 2023) et de l'ajout de 5 points d'indice majoré pour chaque agent depuis le 1^{er} janvier 2024
- Un prévisionnel du Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) prévu à hauteur de 1,5%
- Le service technique sera impacté par un départ à la retraite et le recrutement d'un responsable pour l'ensemble du service technique suite aux préconisations du centre de gestion de la Vendée dans le cadre de la démarche de réorganisation des services de l'ensemble de la collectivité.
- Le recrutement d'un renfort au sein du service technique sur 7 mois et d'un saisonnier cet été
- Divers remplacements prévisionnels sur 7 mois de l'année

- L'intégration des avancements d'échelons des agents concernés en 2024
- Une augmentation corrélée entre les salaires et les niveaux de cotisations.

Les autres charges de gestion courante (65) prennent en compte la rémunération d'un septième adjoint, l'évolution de la valeur du point d'indice, des créances d'admission en non-valeur (5 000 €), le versement d'une subvention pour atténuer le déficit du budget annexe « commerces et cabinet médical » (maximum 70 000 €) et une diminution de la subvention vers le CCAS suite au transfert des dépenses du cimetière désormais portées par le budget principal de la commune.

Enfin, le chapitre 66 des charges financières intègre les nouveaux intérêts générés par la contraction du prêt en 2023 pour le financement du complexe sportif mais reste stable compte tenu des ICNE.

Afin de financer une partie des investissements 2024, un virement de 300 000 € est envisagé depuis la section de fonctionnement vers l'investissement via la ligne 023/021 en opération d'ordre. Cela permet également de conserver de l'épargne en section de fonctionnement.

2) Le budget d'investissement

Les inscriptions au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) évoluent en fonction des projets prioritaires et des financements possibles.

Les investissements 2024 seront majoritairement tournés vers l'achèvement des travaux d'extension et de restructuration du complexe sportif.

a. Les dépenses

DEPENSES	Prévisionnel 2024
Restes à réaliser	428 154,38 €
Opération 15 - Matériel	66 616,34 €
Opération 25 - Equipements sportifs - AP/CP	1 422 800,00 €
Opération 26 - Voirie et réseaux	110 156,00 €
Opération 29 - Bâtiments communaux	200 800,00 €
Opération 36 - Urbanisme et réserves foncières	5 000,00 €
Remboursement emprunts	312 748,00 €
Opérations d'ordre	20 000,00 €
TOTAL	2 566 274,72 €

Les grands travaux 2024 se présentent comme suit :

- Réalisation de l'espace jeunes pour 58 000 €

- Fin des travaux du complexe sportif et son équipement (tribunes, matériel d'entretien, table de marque...) pour un montant estimé à 1 422 800 € (prend en compte la révision prévisionnelle des prix)
- Travaux de toiture et de façade de l'école Robert Doisneau 1 (50 000 €), préalable au lancement de la végétalisation des cours des écoles RD1 et RD2 (44 200€)
- Renouvellement de matériels informatiques, photocopieurs d'un montant de 27 000 €
- Financement de travaux d'extension de réseaux au lotissement Les Gattes/Péridy (37 000€) et d'empierrement du lotissement des Tonnelles (18 156 €)
- Assainissement du cimetière (20 000€)
- Réfection du chemin du Pas de la Claie (20 000€)
- Changement des ouvertures de la façade de la mairie (33 000€)
- Construction de cavurnes pour le cimetière (5 000€)
- Renouvellement et achat de matériel pour le service technique (13 000€)

Divers travaux en régie sont également prévus (en plus des travaux de végétalisation des cours d'écoles qui seront en partie réalisés par le service technique):

- Finalisation des travaux du jardin de la cure
- Aménagement paysager de la place du centre bourg
- Aménagement des jardins solidaires
- Remplacement des caniveaux à l'accueil de loisirs

La présente liste est non exhaustive et est susceptible d'évoluer.

b. Les recettes

	Prévisionnel 2024
Restes à percevoir	80 790,62 €
FCTVA	280 000,00 €
Subventions complexe sportif	376 000,00 €
Dons Fondation du Patrimoine	50 000,00 €
Subventions autres	149 825,00 €
Taxe d'aménagement	80 000,00 €
Vente terrain Bourcereau	117 000,00 €
Virement depuis section de fonctionnement	300 000,00 €
Excédent d'investissement capitalisé	846 399,45 €
Emprunt d'équilibre	216 259,65 €
Opérations d'ordre	70 000,00 €
TOTAL	2 566 274,72

En termes de recettes, la reprise des travaux au complexe sportif l'année dernière permet de dégager un FCTVA de 280 000 € en 2024.

Le travail sur les subventions permet d'ores et déjà d'afficher un prévisionnel de 326 000 € pour le complexe sportif et 149 825 € pour les autres projets (fonds verts, DETR, fonds de concours de la communauté d'agglomération, conseil départemental).

L'excédent d'investissement capitalisé permettra de financer une partie non négligeable des investissements 2024.

Les amortissements, matérialisés en opérations d'ordre, sont évalués à 70 000€ cette année.